



## CANTON DE WENTWORTH AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE

### AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

**QUE** le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 12 janvier 2026 le Projet de Règlement numéro 2026-002, « *Règlement concernant la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux* » qui a pour objet :

- a) Préserver le patrimoine local;
- b) Contrôler les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Wentworth;
- c) Éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'occupation et d'entretien;
- d) S'assurer que les propriétaires de bâtiments patrimoniaux les entretiennent;
- e) Le cas échéant, adresser une requête à la Cour supérieure pour faire exécuter les travaux et en réclamer le coût tel une créance prioritaire assimilée au compte de taxes.

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement;

**QU'AU** cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou un membre du Conseil qu'il désigne, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

**QUE** l'assemblée publique de consultation se tiendra **le 27 janvier 2026, à 19h**, à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth, situé au 175 chemin Louisa à Wentworth;

**QUE** le Projet de règlement est disponible pour consultation sur le site web à ([www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)), et peut être consulté ou obtenu sans frais à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth, pendant les heures normales de bureau;

**QUE** le présent avis est également affiché à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth.

Natalie Black  
Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Wentworth le 20 janvier 2026